

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 mars 2021 à Mornant

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et du couvre-feu en vigueur, cette séance s'est tenue sans présence de public et les débats ont été retransmis en direct et en intégralité sur YouTube.

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Ghislaine CHERBLANC, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, François PINGON, Jean-Pierre CID, Anne RIBERON, Caroline DOMPIER DU CASTEL, Bruno FERRET, Grégory ROUSSET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Isabelle GNANA

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Gérard MAGNET donne procuration à Arnaud SAVOIE
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Charles JULLIAN

SECRETAIRE DE SÉANCE : Anik BLANC

I - INSTALLATION DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à la démission de Monsieur Rodolphe Rambaud de son mandat de Conseiller communautaire, Monsieur Bruno Ferret est accueilli au sein de l'assemblée.

II - DECISIONS

⇒ FINANCES

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et au Développement Economique

Rapport préalable au DOB 2021 (délibération n° CC-2021-008)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 13-II de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 n°2018/32 du 22 janvier 2018 prévoyant de nouvelles dispositions concernant le débat d'orientations budgétaires,

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » propose suite à ses travaux en date 2 mars 2021, un rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2021 permettant d'alimenter le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB a pour but de renforcer les discussions au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a renforcé l'information des élus en la matière. Dorénavant, la loi rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions, et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Enfin, la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 n°2018/32 du 22 janvier 2018 prévoit de nouvelles dispositions concernant le débat d'orientations budgétaires. Ainsi, l'article 13-II dispose que « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

Ayant pris connaissance du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021 et après en avoir débattu,

PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021 détaillé dans les documents ci-annexés (ANNEXES 1 et 2),

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Rapporteur : Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, aux Equipements et à la Transition Ecologique

En préambule de cette délibération, Pascal Outrebon rappelle les éléments présentés lors de la Commission Générale « Mobilités » du 4 février 2021.

Modification des statuts / Prise de compétence Mobilité (délibération n° CC-2021-009)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment ses articles 8 et 14,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5,

Vu le code des transports et notamment l'article L.1231-1-1,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 9,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-1227-004 en date du 27 décembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Générale Mobilités réunie le 4 février 2021,

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif d'améliorer concrètement les déplacements du quotidien, pour tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des moyens de transport plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Elle prévoit d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), dont le rôle est de proposer des solutions de mobilité à l'échelle des territoires et organiser la mobilité sous différentes formes et services. Elles établissent une politique mobilité sur chaque territoire en lien avec les autres politiques : habitat, énergie, économie social, ...

L'article 14 de la loi LOM précise que, sur le territoire du Rhône, l'échelon de proximité s'organise de façon spécifique. En effet, un établissement public se substituant à l'actuel Sytral va être créé pour assurer l'organisation des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire et de la gestion de la liaison express entre Lyon et l'aéroport Saint-Exupéry, dont la Copamo sera un membre obligatoire.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes pour se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L.1231-1-1 du code des transports,

DECIDE de ne pas se voir transférer les services de transport organisés par la Région intégralement situés sur son territoire,

SOLLICITE les communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire, en précisant que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération,

PRECISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

III - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Renaud Pfeffer évoque le lancement du projet « Intranet » avec le concours de 3 stagiaires à la COPAMO, et le questionnaire à l'attention des élus permettant de recueillir leurs avis et besoins.
- ✓ Loïc Biot informe l'assemblée du prochain Comité d'engagement qui instruira les dossiers dans le cadre du second volet « Subvention » du plan de relance et de transition économique du territoire.
- ✓ Pascal Outrebon annonce l'organisation d'une randonnée conviviale et sportive ouverte à tous les élus et agents du territoire (communes et COPAMO) le 12 juin 2021. Des précisions seront apportées ultérieurement.

IV - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 4 février 2021

Culture (rapporteur : Yves Gougne)

* Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Régional d'Investissement pour l'Equipement et l'itinérance destiné à l'achat de matériel dédié à une activité artistique et culturelle professionnelle

B) PAR LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS

Décision n° 002/21 portant attribution du marché à procédure adaptée relatif à la « mission de maîtrise d'œuvre pour la Requalification du Carrefour formé par la montée du Boulard, le chemin du Grand-Champ, la route de la Durantière et la route du Paradis à Orliénas » - Marché n° 2020-08 – Attributaire : Groupement conjoint IATEC/ELEMENTAIRE - Montant forfaitaire provisoire de rémunération de 29 520 euros HT soit 35 424 euros TTC

Décision n° 003/21 portant avenant sur la durée du prêt relais contracté en 2018 de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Décision n° 004/21 portant attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Bernard Meiller - (dossier PIG 001-21/ Beauvallon)

Décision n° 005/21 portant attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Arnaud Picard (dossier PIG 002-21/ Chabanière)

Décision n° 006/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à ROSE DE VENTS (dossier NUM 1/02)

Décision n° 007/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à TAPUCA (dossier NUM 2/02)

Décision n° 008/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à LA FERME DU MORNANTAIS (dossier NUM 3/02)

Décision n° 009/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à LA CHENOU (dossier NUM 4/02)

Décision n° 010/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à AUTOUR DE LA BIÈRE (dossier NUM 5/02)

Décision n° 011/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à FLEUR ET APPARENCE (dossier NUM 6/02)

Décision n° 012/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à ALICE AUX PAYS (dossier NUM 7/02)

Décision n° 013/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à CATHY ET BRUNO (dossier NUM 8/02)

Décision n° 014/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à AMSTAR PROD (dossier NUM 9/02)

Décision n° 015/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à DOMAINE DE PRAPIN (dossier NUM 10/02)

Décision n° 016/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à AMIVS (dossier NUM 11/02)

Décision n° 017/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à STUDIO BEAUTE BY ELODIE (dossier NUM 12/02)

Décision n° 018/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à SARL LA GARE (dossier NUM 13/02)

Décision n° 019/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à EN K2 PAUSE (dossier NUM 14/02)

Décision n° 020/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à PULPES LES ZEST PERTS DU GOUT (dossier NUM 15/02)

Décision n° 021/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à DOMAINE CONDAMIN (dossier NUM 16/02)

Décision n° 022/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à LES GRANDES TERRES (dossier NUM 17/02)

Décision n° 023/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à LA PIZZERIA (dossier NUM 18/02)

Décision n° 024/21 portant attribution d'une aide aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Mornantais - Plan de relance et de transition de l'économie à AV2C (dossier NUM 19/02)

Décision n° 025/21 portant attribution du marché relatif à la « Maintenance préventive et corrective de deux photocopieurs numériques couleurs » - Marché n° 2020-09D – Attributaire : DESK SUD – Montant maximum annuel 5 000 € HT

Décision n° 026/21 portant attribution du marché « Etude de rabattement de la communauté de communes du pays Mornantais vers les pôles d'échanges multimodaux des territoires voisins.»
- Marché n° 2020-10 – Contributaire : EXPLAIN SAS – Montant maximum 40 000 € HT

Décision n° 028/21 pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans le recours contentieux intenté devant le Tribunal Administratif de Lyon par Monsieur Zinedine SAIDI

Décision n° 029/21 portant approbation du renouvellement de la mise à disposition de locaux au service « Médecine préventive » du Cdg 69

V - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

Arrêté n° 001/21 - Désignation d'un assistant de prévention

Arrêté n° 027/21 portant délégation complémentaire de signature temporaire à Delphine BRAHMI, responsable de service, en raison de la vacance du poste de responsable du Secteur des services à la Population

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *Conseillers Municipaux des communes membres,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 16 mars 2021

Le Président

Monsieur Renaud PFEFFER

Visa du secrétaire de séance

Madame Anik BLANC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil Communautaire du 9 mars 2021

SOMMAIRE

1. Contexte général :
 - a) Principales orientations de la Loi de Finances 2021
 - b) Situation de la COPAMO
2. Situation et orientations budgétaires de la COPAMO
 - a) Capacité d'autofinancement
 - b) Equilibre général du budget
 - c) Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Autres recettes
 - d) Dépenses de fonctionnement
 - Evolution des dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Subventions et participations
 - e) Section d'investissement
 - Equilibre général du budget 2021
 - Dette
 - Programmation Pluriannuelle d'investissement

1. Contexte général :

a) principales orientations de la Loi de Finances 2021

Principales dispositions de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020

- ✓ Disposition instituant une dotation au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales ou domaniales
- ✓ Augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- ✓ Exonération facultative des taxes de séjour en 2020
- ✓ Elargissement du FCTVA aux dépenses de services d'infrastructure de l'informatique en nuage (cloud)
- ✓ Possibilité de financer par la DSIL des projets éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

1. Contexte général :

a) principales orientations de la Loi de Finances 2021

- ✓ Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fixé à 26,8Mds €
- ✓ Poursuite de la diminution de la DCRTP (Dotation Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) des départements et des régions
- ✓ Reconduction au titre de l'année 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes fiscales ou domaniales du fait de la crise sanitaire
- ✓ Suppression de la part régionale de CVAE (50%): le reste du produit de la taxe est désormais réparti entre le bloc communal et les départements

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

1. Contexte général :

a) principales orientations de la Loi de Finances 2021

- ✓ Compensation partielle aux collectivités territoriales de l'abandon de loyers consentis aux entreprises affectées par la crise du Covid-19
- ✓ Modification des indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier) à compter de 2022 dans le calcul des dotations et fonds de péréquation suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)
- ✓ Réduction de 50% de la cotisation des entreprises sur la TFB et la CFE => compensation par l'Etat pour les collectivités territoriales
- ✓ Ajustement de la taxe d'aménagement : à compter du 1^{er} janvier 2022, possibilité d'exonérer les surfaces annexes à usage de stationnement pour encourager la densification
- ✓ A compter du 2^e semestre 2022, l'exigibilité de la taxe (actuellement en deux fois au 14^e puis au 26^e mois suivant la délivrance du permis de construire) sera désormais fixée à l'achèvement des travaux

1. Contexte général :

a) principales orientations de la Loi de Finances 2021

RAPPEL

- Compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation des résidences principales pour les EPCI (maintien de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) :
 - ⇒ Reversement d'une fraction de TVA correspondant au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020
 - ⇒ Bénéfice de la dynamique nationale de la TVA (moyenne d'augmentation de 2,88% depuis 2013)

Modification par la loi de finances 2021 :

- ⇒ Auparavant l'évolution de TVA de l'année précédente était prise en compte pour le calcul de la compensation
- ⇒ Désormais il sera tenu compte de la TVA de l'année en cours
*(pour info la Valeur Locative des TH de résidences secondaires en 2020 : 1 216 164 €)
sur le Pays Mornantais*

1. Contexte général :

a) principales orientations de la Loi de Finances 2021

- Maintien du niveau du FPIC, mécanisme de péréquation horizontale (1 Milliard d'euros pour 2021) :
 - *montant COPAMO 2020 : 86 351 € (montant BP 2021 : 90K€)*
 - *Montant Pays Mornantais 2020 : 206 864 €*
- Revalorisation des bases fiscales par l'Etat pour 2021 à hauteur :
 - De +0,2% pour la taxe foncière
- Maintien du niveau de la DC RTP (Dotation Compensation Réforme de la Taxe Professionnelle créée en 2010) pour les communes et les EPCI
- Augmentation de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) de +5,3% en 2021

1. Contexte général : b) Situation de la COPAMO

Les effets de la crise sanitaire en 2020

- ✓ Fermeture des équipements sportifs et culturels
- ✓ Baisse des recettes d'exploitation de ces 2 équipements à hauteur de **61 %**
- ✓ Economies réalisées des 2 équipements sur de la non consommation de crédits :
 - **35%** sur les charges courantes
 - **20%** sur la totalité des dépenses d'exploitation
- ✓ Personnel déployé dans les communes par solidarité
- ✓ Aides aux entreprises du territoire en collaboration avec la Région : **306 008 €**
- ✓ Résultat exercice meilleur qu'escompté car dépenses/actions non réalisées malgré la perte de recettes d'entrées des équipements : **+ 370 000 €**

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

1. Contexte général : b) Situation financière de la COPAMO

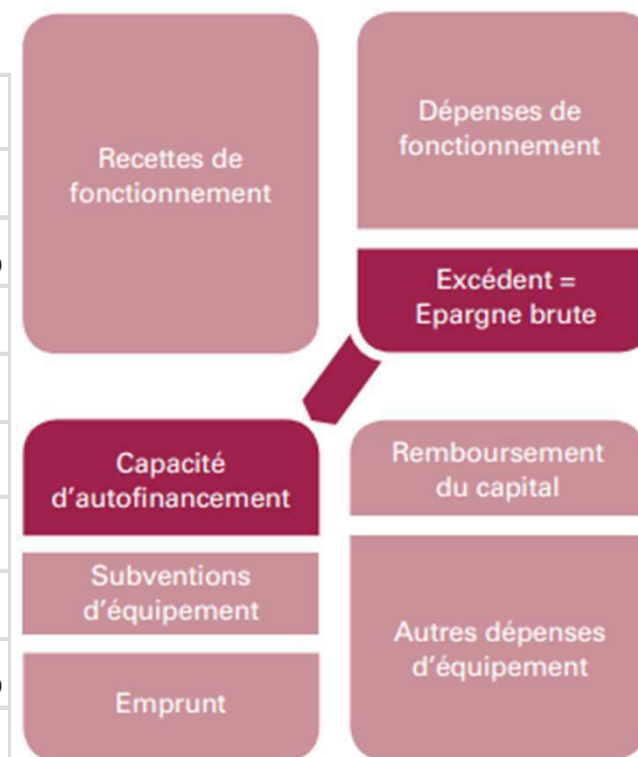
Année	2019	2020	2021	2022
Produits courants	13 048 180 €	13 081 322 €	13 666 150 €	13 796 475 €
Charges courantes	10 716 920 €	10 468 826 €	11 411 700 €	11 556 519 €
Effort à réaliser				
EBE	2 331 261	2 612 496	2 254 450	2 239 956
Solde financier	- 429 529	- 434 230	- 425 000	- 406 380
Solde Exceptionnel	30 521	144 394 €	-3 710 €	446 470 €
Epargne brute	1 932 252	2 322 660	1 825 740	2 280 047
Remboursement en capital	1 187 936	1 208 031	1 250 581	1 609 294
Epargne nette	744 317 €	1 114 628 €	575 159 €	670 753 €

2) Situation et orientations budgétaires de la COPAMO

a) Capacité d'autofinancement

Evolution de la CAF entre 2015 et 2020 – projection 2022:

	2015	2016	2017	2018
Epargne brute (CAF)	1 326 844 €	808 942 €	1 247 444 €	1 575 349 €
Taux épargne brute	11,07%	6,12%	8,88%	11,68%
Remb. Capital dette	918 781 €	1 064 380 €	1 129 535 €	1 155 687 €
Epargne nette	408 062 €	- 255 438 €	117 909 €	551 662 €
	2019	2020	2021	2022
Epargne brute (CAF)	1 932 252 €	2 322 287 €	1 825 740 €	2 280 047 €
Taux épargne brute	14,56%	16,74%	12,79%	16,21%
Remb. Capital dette	1 187 936 €	1 208 031 €	1 250 581 €	1 609 294 €
Epargne nette	744 316 €	1 114 256 €	575 159 €	670 753 €



Evolution de l'épargne brute des EPCI au niveau national en 2018 : + 9,07%
(COPAMO +26,29%)

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

2) Situation et orientations budgétaires de la COPAMO

b) Equilibre général du budget – Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	2 396 295 €	2 316 732 €	2 503 602 €	2 339 000 €
012 - Charges de personnel	3 860 030 €	3 850 000 €	3 950 000 €	4 050 000 €
014 - Atténuations de produits	402 774 €	431 926 €	454 774 €	440 000 €
65 - Autres charges gestion courante	4 618 928 €	4 523 613 €	4 752 118 €	4 821 100 €
Sous total dépenses courantes	11 278 027 €	11 122 271 €	11 660 494 €	11 650 100 €
66 - Charges financières	549 500 €	484 830 €	446 563 €	425 000 €
67 - Charges exceptionnelles	95 954 €	1 600 €	13 847 €	290 302 €
TOTAL DEPENSES REELLES	11 923 481 €	11 608 701 €	12 120 904 €	12 365 402 €
042 - Dotation aux amortissements et écritures d'ordre de cessions	363 923 €	386 170 €	396 185 €	542 185 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	50 000 €	24 463 €	50 000 €	50 000 €
023 - Virement à la sect° d'investis.	2 062 723 €	2 002 199 €	2 278 497 €	1 878 474 €
TOTAL DEPENSES	14 400 127 €	14 021 533 €	14 845 586 €	14 836 061 €

2) Situation et orientations budgétaires de la COPAMO

b) Equilibre général du budget – Section de FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuations de charges	11 000 €	7 805 €	58 547 €	49 400 €
70 - Produits des services	1 239 617 €	1 216 698 €	1 200 541 €	981 600 €
73 - Impôts et taxes	8 994 190 €	8 958 308 €	9 462 024 €	9 580 550 €
74 - Dotations et participations	2 603 924 €	2 577 297 €	2 581 352 €	2 678 500 €
75 - Autres produits gestion courante	339 210 €	359 795 €	375 477 €	376 100 €
Sous total recettes courantes	13 187 941 €	13 119 903 €	13 677 941 €	13 666 150 €
77 - Produits exceptionnels	52 761 €	40 000 €	121 753 €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	13 240 702 €	13 159 903 €	13 799 694 €	13 666 150 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	110 207 €	127 406 €	157 674 €	220 100 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	1 049 218 €	734 224 €	888 218 €	951 812 €
TOTAL RECETTES	14 400 127 €	14 021 533 €	14 845 586 €	14 838 061 €

2) Situations et orientations budgétaires

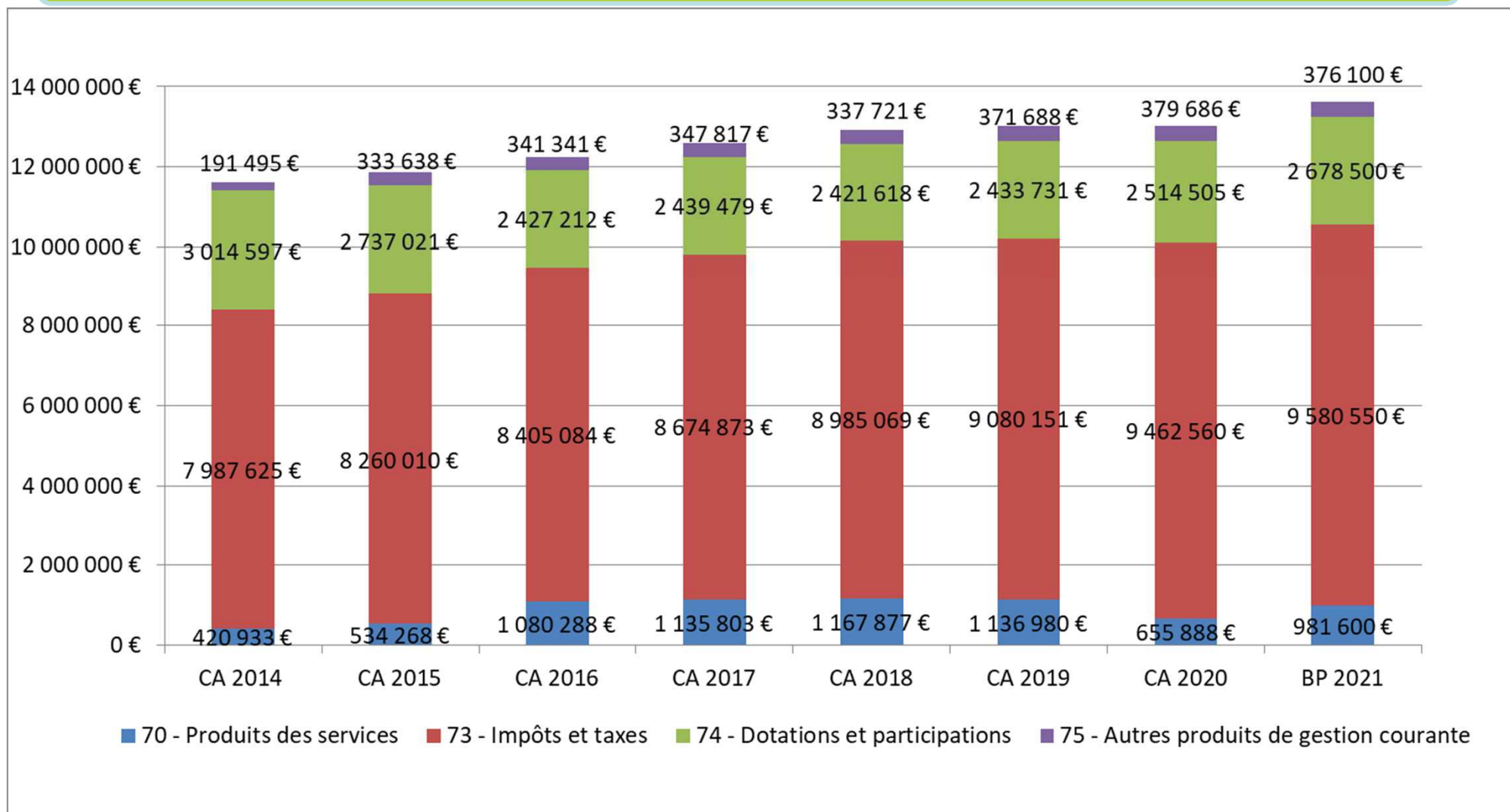
c) Recettes de fonctionnement : Hypothèses d'évolution

Hypothèses d'évolutions des bases fiscales dans le cadre du DOB 2021 :

	prévision évolution 2021	Taux 2021 proposés
Taxe d'Habitation (TH)	+ 2 %	7,73%
Taxe Foncier Bâti (TFB)	+ 3 %	2,30%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	+ 1 %	5,88%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0 %	24,87%
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	+ 3%	taux par commune

Proposition de maintien des taux des taxes 2020

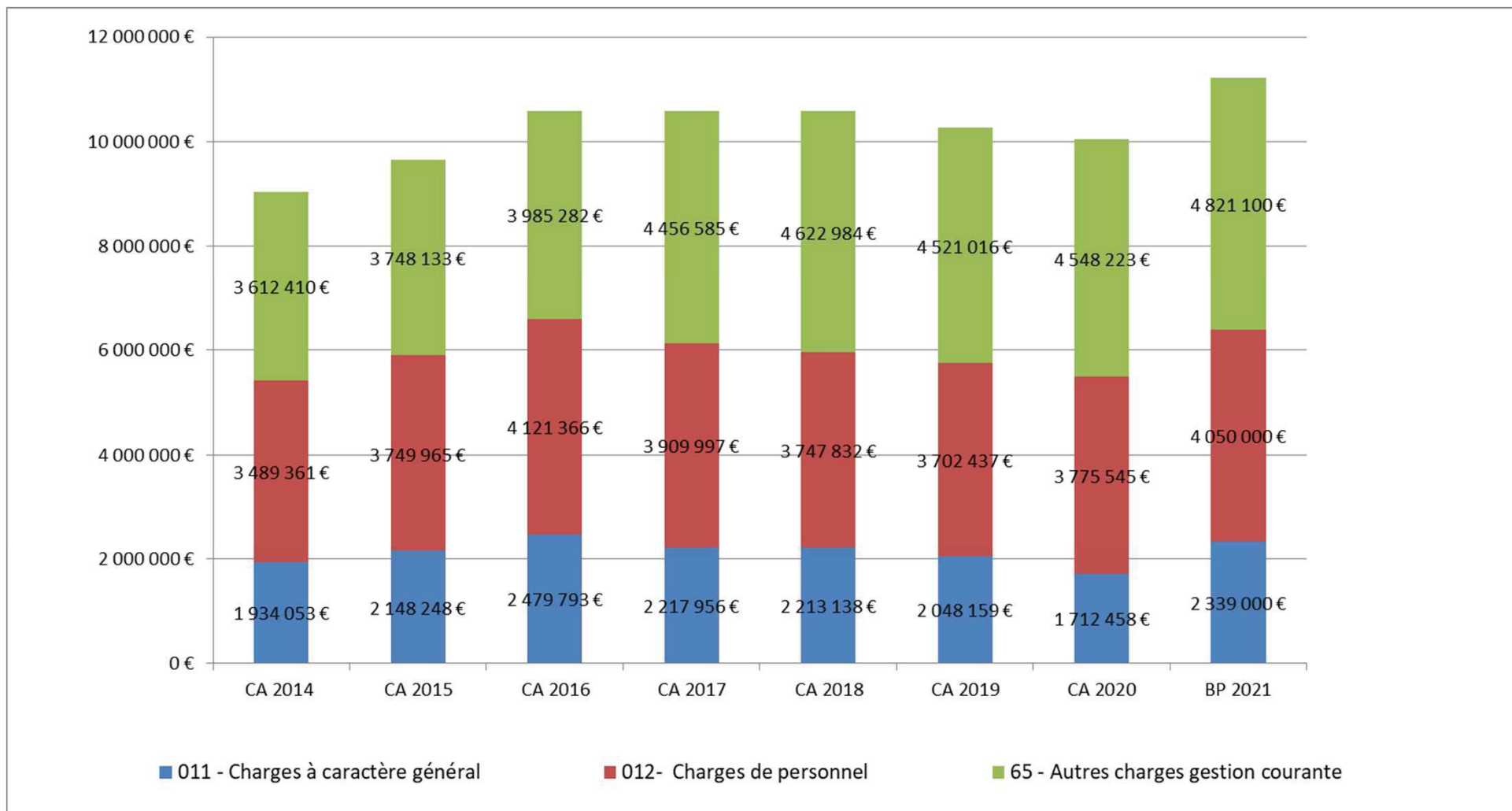
c) Evolution des chapitres 70-73-74-75



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Total par année	11 614 650 €	11 864 937 €	12 253 925 €	12 597 972 €	12 912 285 €	13 022 550 €	13 012 639 €	13 616 750 €

2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des chapitres 011-012-65



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Total par année	9 035 824 €	9 646 346 €	10 586 441 €	10 584 538 €	10 583 955 €	10 271 612 €	10 036 226 €	11 210 100 €

2) Situation et orientations budgétaires

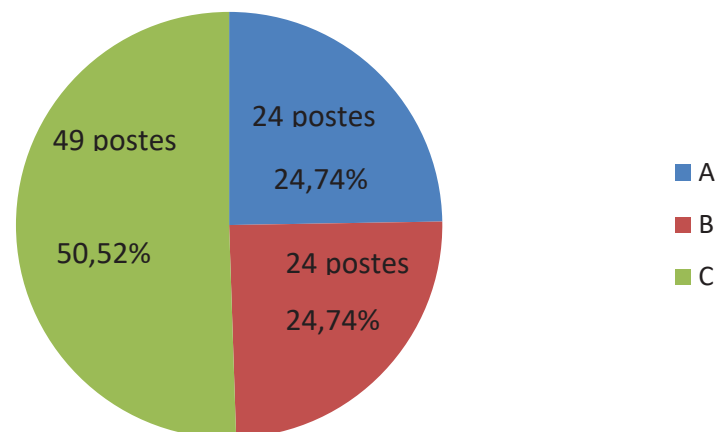
d) Evolution des dépenses de personnel –structure des effectifs

Effectifs de la COPAMO :

La COPAMO compte au total 97 postes (86,92 ETP):

- Ses effectifs sont de 97 postes au 31 décembre 2020 (contre 92 au 31 décembre 2019). 81,42 ETP sont pourvus (contre 79,73 pourvus en 2019)
- Le tableau des effectifs fait également apparaître 4 postes (3,69 ETP) mis à disposition de la SPL EPM (2,69 ETP) ou de l'OTI (1ETP).

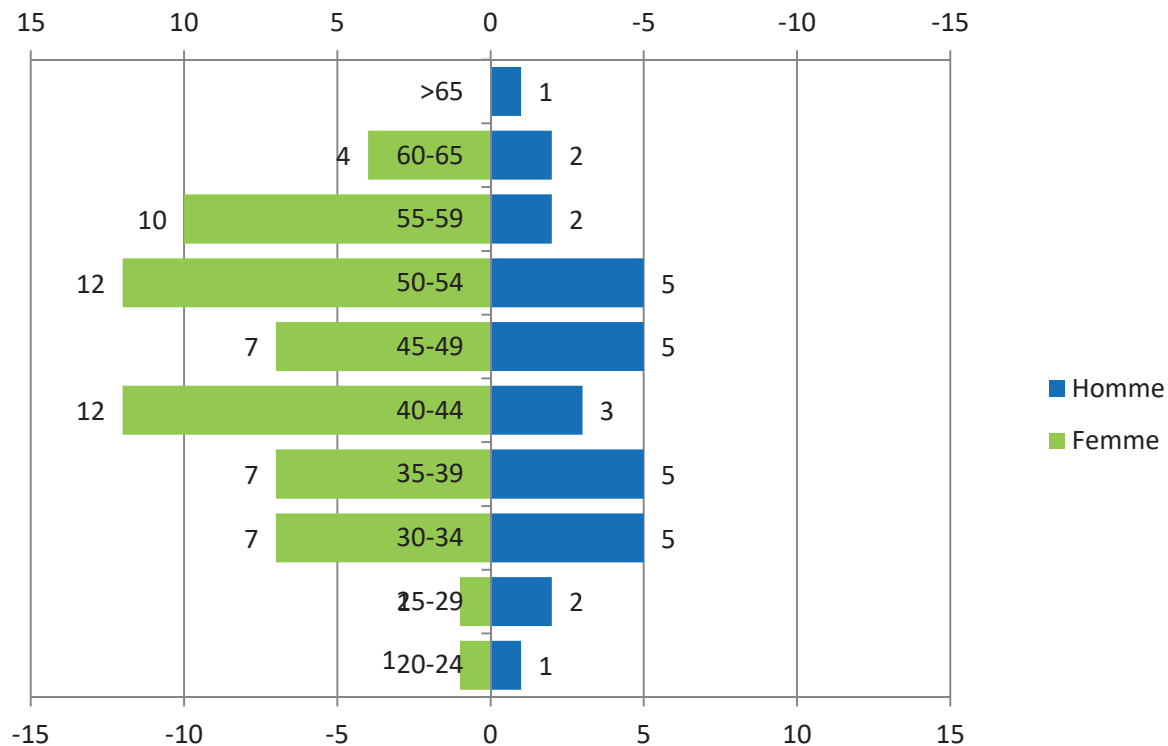
Répartition des 97 postes par catégorie (A/B/C) :



2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des dépenses de personnel –structure des effectifs

Pyramide des âges (31/12/2020)



Âge moyen (31/12/2020)

Au 31 décembre 2020, l'âge moyen des effectifs est de 45 ans.

Répartition par sexe (31/12/2020)

66,3% des agents sont des femmes.

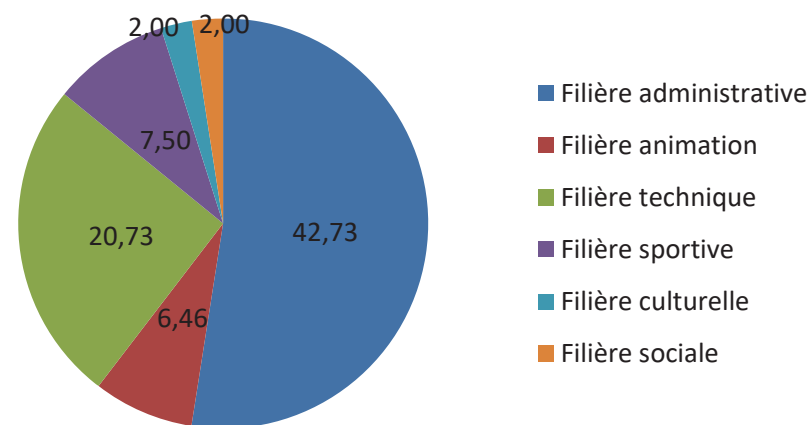
Départs en retraite:

En 2021, 4 agents auront atteint l'âge de départ légal à la retraite

2) Situation et orientations budgétaires d) Evolution des dépenses de personnel –structure des effectifs

Répartition des agents par filière (en ETP) :

Filière administrative	42,73
Filière technique	20,73
Filière sportive	7,5
Filière animation	6,46
Filière sociale	2,00
Filière culturelle	2,00



Répartition des agents par statut (en %) :

70% des effectifs permanents sont titulaires / 30% sont non titulaires.

2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des dépenses de personnel – durée effective du temps de travail

Durée effective du temps de travail :

La durée effective du temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures, la journée de solidarité étant incluse. La dernière délibération concernant le règlement intérieur (temps d'absence) date de septembre 2011.

Les cycles de travail au sein de la structure sont de 35h et 39h. Les quotités de temps partiel autorisées sont les suivantes : 50%,60%,70%,80% et 90%.

La COPAMO a mis en place le dispositif des Comptes Epargne temps dès 2005.

Le Télétravail a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 dans une phase expérimentale (situations de retour ou maintien dans l'emploi) puis étendu à l'ensemble des agents à partir du 1^{er} janvier 2020.

2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des dépenses de personnel – évolution prévisionnelle de structure des effectifs

Evolutions de la structure des effectifs en 2020 :

- 3 postes ont été créés en 2020 (1 poste de collaborateur de cabinet - 1 poste de technicien SI recrutement sur 2021 et baisse d'une partie de la prestation externalisée, 1 poste d'assistante médiation familiale à 17,5h)
- 1 poste de responsable de la communication en CDD,
- 2 contrats d'apprentissage ont été créés (Développement Social – Développement Economique).

- 3 postes devenus vacants ont été supprimés du tableau des effectifs au cours de l'année 2020 (responsable communication interne – MNS au Centre Aquatique LBA - adjoint d'animation au sein de la SPL)

- 13 postes ont été transformés au cours de l'année 2020 (avancements de grade, réussites concours, baisses et augmentation de temps de travail)

2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des dépenses de personnel – évolution prévisionnelle de structure des effectifs

Evolutions prévisionnelles de la structure des effectifs pour 2021:

- Mise en place du CIA (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Evolution réglementaire du télétravail : intégration du « télétravail flottant »,
- Evolution du dispositif de temps de travail (congés en heures, cycles de travail...),
- Instauration d'un règlement de formation.

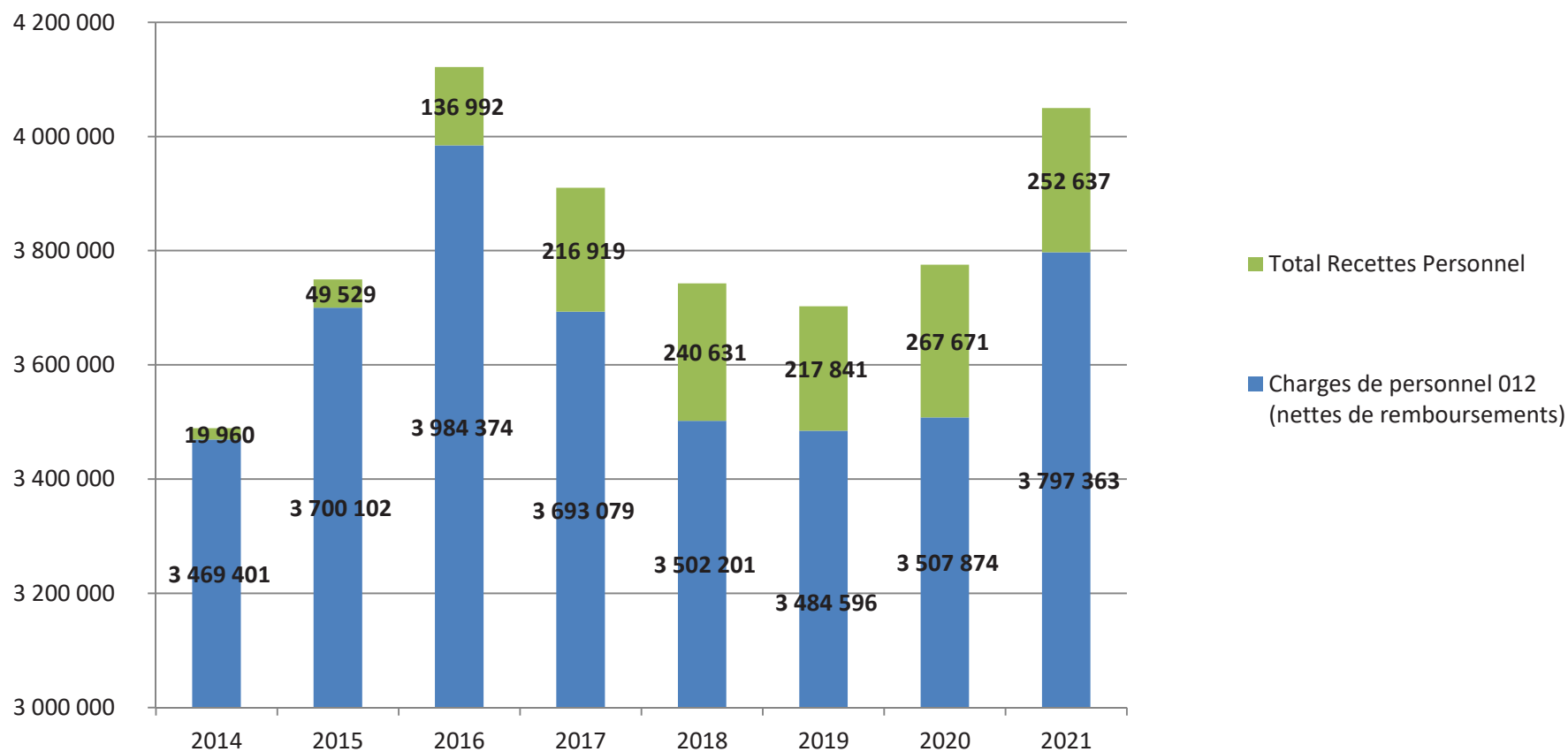
2) Situation et orientations budgétaires d) Evolution des dépenses de personnel

Principales évolutions quant à la rémunération des agents pour 2021
Dispositions prévues par la loi de finances et autres textes
réglementaires:

- Augmentation de la cotisation patronale Accident du Travail pour les agents IRCANTEC et du Régime général : 1.91 % en 2020 et 2.16 % en 2021.
- Dernière étape de la mise en œuvre de la PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des agents) revalorisation indiciaire pour les catégories A et C pour certains grades et échelons.
- Aucune d'évolution du point d'indice depuis 2017.
- Evolution du SMIC : augmentation de 10,15 brut/heure à 10,25 brut/ heure.

2) Situation et orientations budgétaires d) Evolution des dépenses de personnel

Evolution des charges de personnel nettes de remboursements



2) Situation et orientations budgétaires d) Evolution des dépenses de personnel

Structuration de la masse salariale (DOB 2021):

Rémunérations (TBI, NBI, RI, astreintes, vacances, cotisations)	3 842 428€
remplacements, hausses de cotisations, revalorisation SMIC...	28 558€
GVT (AG, PI, concours)	10 000 €
Heures supplémentaires/ complémentaires	15 000 €
CET	15 000 €
assurance statutaire	13 450 €
Médecine professionnelle	9 000 €
Cotisation CNAS	20 564€
Evaluation ticket restaurant	96 000 €
chapitre 012	4 050 000 €

Proportion du chapitre 012 sur les dépenses réelles de fonctionnement (2021) : 32,62 %

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

2) Situation et orientations budgétaires **d) Evolution des subventions et participations**

	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions associations et particuliers	282 315 €	336 684 €	402 849 €	402 647 €	445 417 €
DSP petite enfance (2013)	936 104 €	915 950 €	850 643 €	867 625 €	888 985 €
DSP enfance (2015)	419 000 €	400 000 €	400 000 €	286 667 €	300 000 €
DSP jeunesse (2017)	478 000 €	450 000 €	308 000 €	283 681 €	308 000 €
SITOM	1 912 921 €	1 927 182 €	1 917 433 €	2 013 866 €	2 138 000 €
SOL - contribution	142 000 €	142 000 €	142 000 €	142 000 €	142 000 €
SOL - ADS	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
SOL - CREP		4 455 €	- €	- €	- €
SOL - PCAET		10 000 €		- €	- €
SYDER	2 106 €	1 471 €	601 €	- €	- €
syndicats GEMAPI	- €	170 494 €	171 416 €	254 166 €	267 444 €
Subventions de fonctionnement aux communes	2 500 €	- €	49 470 €	49 470 €	45 000 €
Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics			6 400 €	1 600 €	- €
Subventions de fonctionnement aux autres groupements (CCVG, CCVL)	8 188 €	5 070 €	8 213 €	7 821 €	9 163 €
Total des subventions et participations	4 243 134 €	4 423 306 €	4 317 025 €	4 369 542 €	4 604 009 €

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

2) Situation et orientations budgétaires d) Evolution des subventions et participations

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
<u>TOURISME</u>	100 398,00 €	90 500,00 €	150 359,10 €	148 293,95 €	152 850 €
<u>CULTUREL</u>	- €	- €	- €	650,00 €	650 €
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	24 400,00 €	22 000,00 €	27 650,00 €	31 500,00 €	41 375 €
<u>RELATIONS SOCIALES</u>	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000 €
<u>COMMUNICATION, MANIFESTATIONS</u>	2 300,00 €	3 700,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
<u>SOLIDARITE</u>	61 133,50 €	74 588,50 €	67 141,00 €	59 129,00 €	73 750 €
<u>MAISON France SERVICE</u>	54 370,00 €	60 953,00 €	60 300,00 €	60 554,00 €	63 600 €
<u>PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE</u>	3 000,00 €	50 112,00 €	47 112,00 €	47 112,00 €	47 112 €
<u>ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE</u>	31 713,05 €	29 830,27 €	41 286,89 €	48 407,92 €	59 080 €
TOTAL	282 315 €	336 684 €	402 849 €	402 647 €	445 417 €

 Subventions bénéficiant de recettes



COMMUNAUTÉ de COMMUNES

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
<u>TOURISME</u>	100 398,00 €	90 500,00 €	150 359,10 €	148 293,95 €	152 850 €
Office du Tourisme	86 000,00 €	86 000,00 €	144 859,10 €	142 793,95 €	147 350 €
ADTL	9 898,00 €	- €	- €	- €	- €
L'Araire	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000 €
Patrimoine Pays Mornantais	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500 €
Association bikers (VTT mornantais)			1 000,00 €	1 000,00 €	1 000 €
<u>CULTUREL</u>	- €	- €	- €	650,00 €	650 €
Fest bouc	- €	- €	- €		
Le temps d'un film				650,00 €	650 €
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	24 400,00 €	22 000,00 €	27 650,00 €	31 500,00 €	41 375 €
CERCL	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000 €
Rhône Développement initiative	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000 €
Graines de Sol	6 000,00 €	6 000,00 €	1 200,00 €	- €	- €
FISAC	2 400,00 €	- €	- €	- €	- €
Sud ouest emploi JPEF			1 250,00 €	- €	- €
Coworking			9 200,00 €	13 500,00 €	13 500 €
CAP				2 000,00 €	- €
UrbaLyon					1 875 €
Aides numériques plan relance éco				- €	5 000 €
Animation revitalisation centre bourg				- €	5 000 €
<u>RELATIONS SOCIALES</u>	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000 €
Amicale du personnel	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000 €

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
COMMUNICATION, MANIFESTATIONS	2 300,00 €	3 700,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
Comité de Jumelage	2 300,00 €	3 700,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
SOLIDARITE	61 133,50 €	74 588,50 €	67 141,00 €	59 129,00 €	73 750 €
AMAD	50 000,00 €	55 000,00 €	53 486,00 €	51 324,00 €	55 000 €
Ma petite famille pour demain ludothèque France Alzheimer		- €	- €		
Un autre regard en PM	3 200,00 €	3 200,00 €	800,00 €	800,00 €	2 000 €
Petits pas pour demain				2 800,00 €	2 800 €
EHPAD Mornant - Instant thé					
ADMR	7 900,00 €	7 900,00 €	7 900,00 €	- €	7 900 €
Aimer la vie					
Octobre rose (histoire de femmes)			300,00 €	300,00 €	300 €
Projet social à définir					1 000 €
SOS Feeminité				200,00 €	
Handicap natation St Thomas			200,00 €		
Mission locale intercommunale Fonds Aide au	33,50 €	1 988,50 €	205,00 €	205,00 €	250 €
Sud Ouest Emploi - JPEF		3 000,00 €	750,00 €	- €	1 000 €
Emmaüs		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500 €

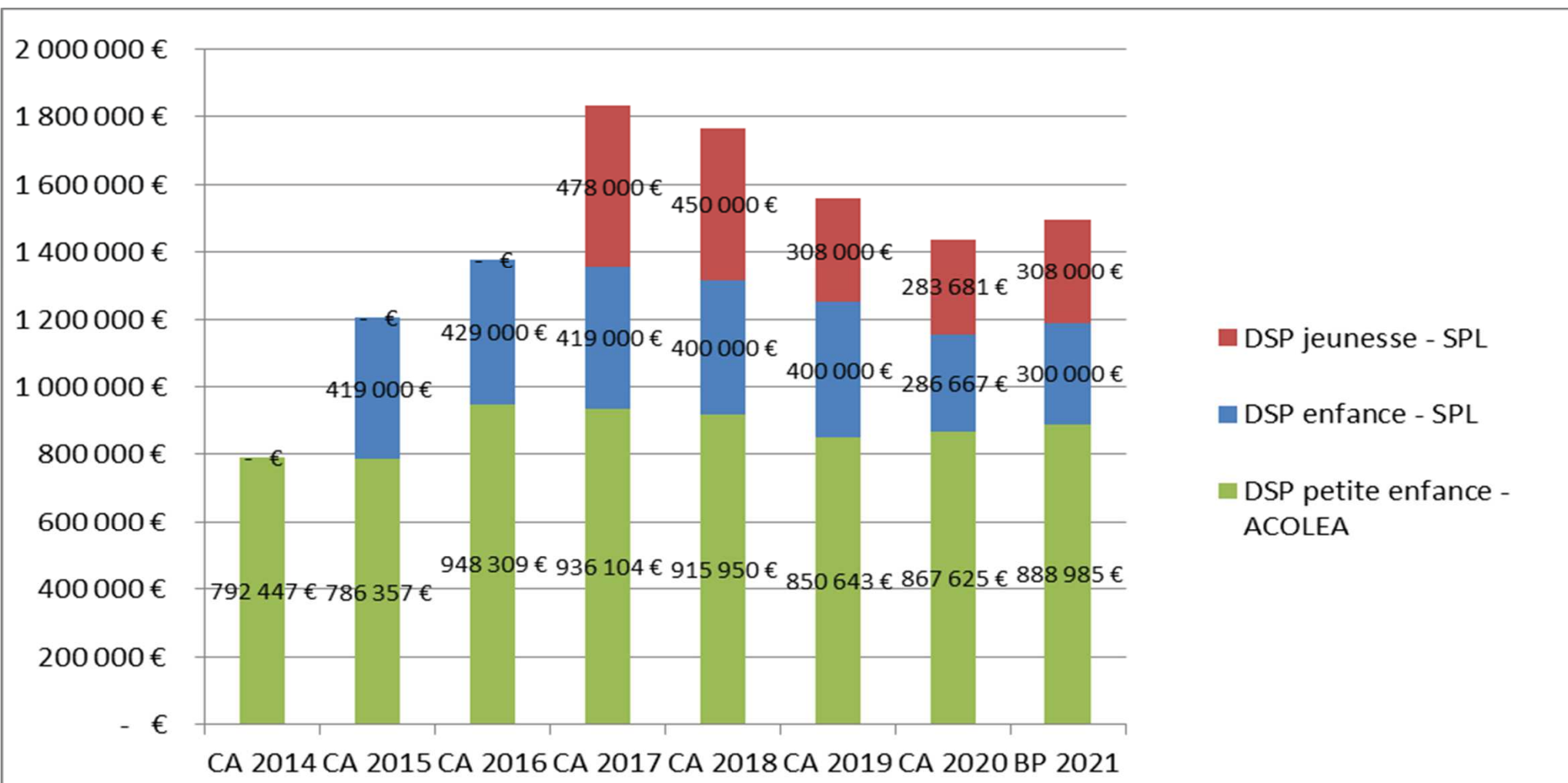
COMMUNAUTÉ de COMMUNES



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
<u>MAISON France SERVICE</u>	54 370,00 €	60 953,00 €	60 300,00 €	60 554,00 €	63 600 €
Mission locale intercommunale	31 903,00 €	33 153,00 €	33 500,00 €	34 554,00 €	33 600 €
Sud Ouest Emploi	21 667,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000 €
Promeneur du Net					2 000 €
Bourse aux projets humanitaires	800,00 €	1 800,00 €	800,00 €	- €	2 000 €
<u>PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE</u>	3 000,00 €	50 112,00 €	47 112,00 €	47 112,00 €	47 112 €
Ludothèque Ma petite famille pour demain LAEP		47 112,00 €	47 112,00 €	47 112,00 €	47 112 €
Ludothèque Ma petite famille pour demain	3 000,00 €	3 000,00 €			
<u>ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE</u>	31 713,05 €	29 830,27 €	41 286,89 €	48 407,92 €	59 080 €
Subventions Développement Durable			12 000,00 €	- €	- €
Subventions Développement Agricole	5 431,45 €	4 327,62 €	7 750,64 €	25 938,72 €	30 922 €
Subvention Développement Environnement	26 281,60 €	25 502,65 €	21 536,25 €	22 469,20 €	28 158 €
TOTAL	282 315 €	336 684 €	402 849 €	402 647 €	445 417 €

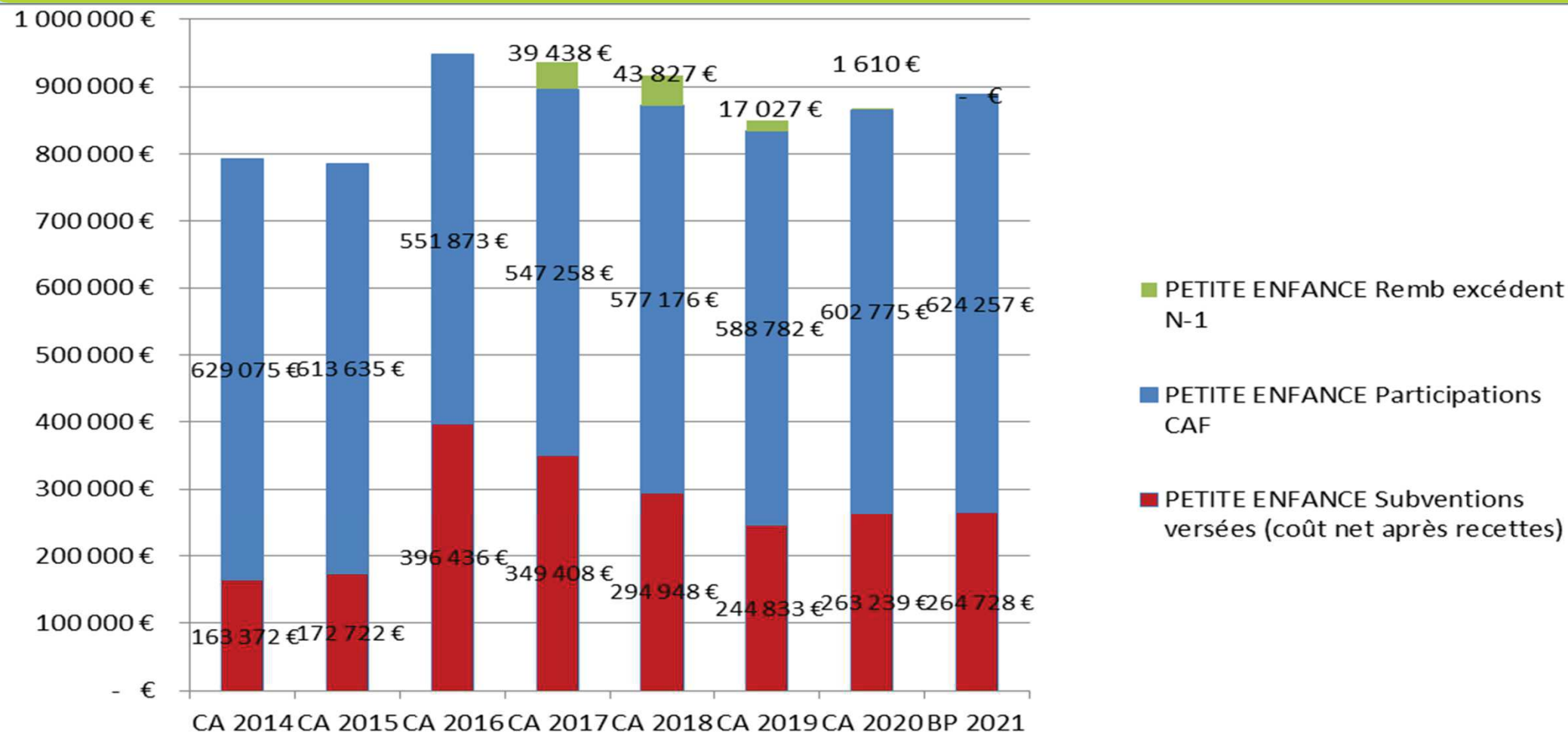
2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des Délégations de Service Publics (DSP)



2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des Délégations de Service Publics (DSP) - PETITE ENFANCE

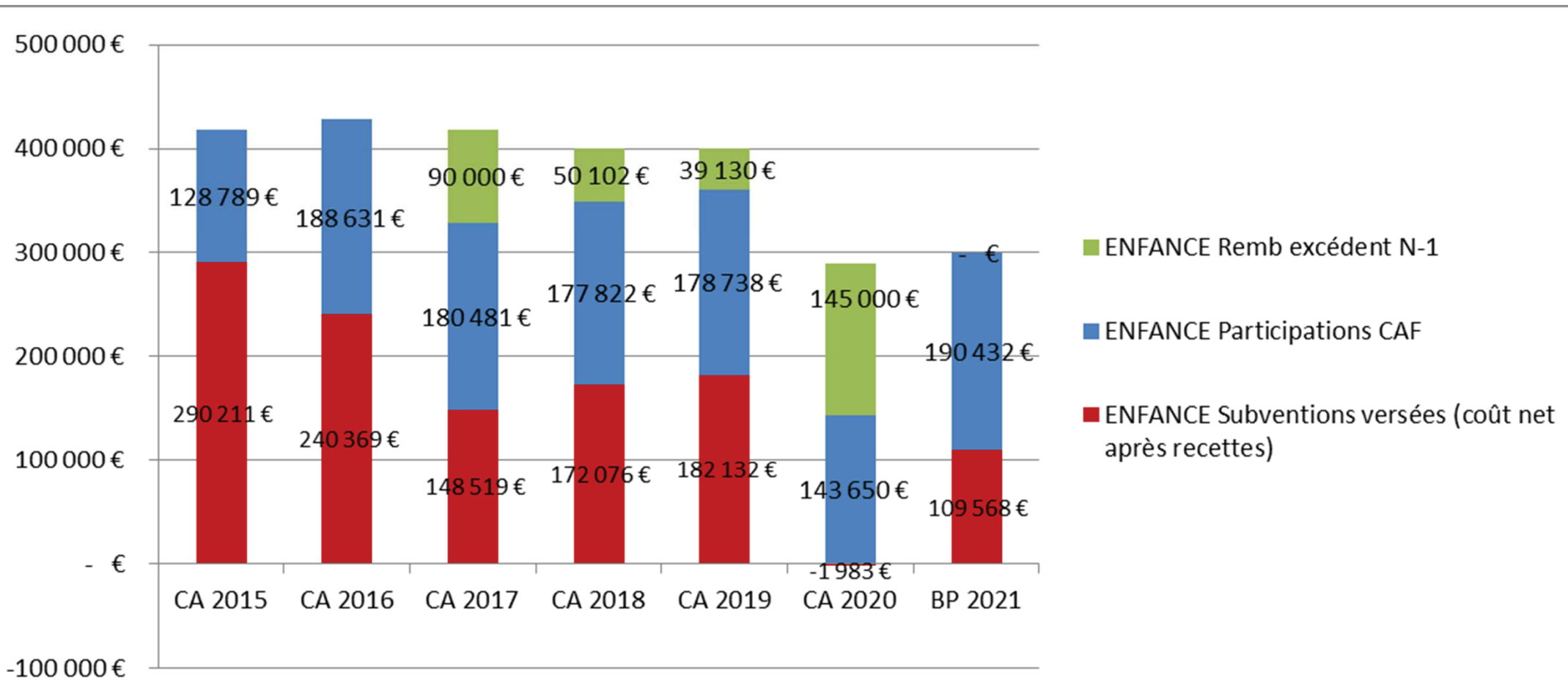


Montant des participations versées :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
792 447 €	786 357 €	948 309 €	936 104 €	915 950 €	850 643 €	867 625 €	888 985 €

2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des Délégations de Service Publics (DSP) - ENFANCE

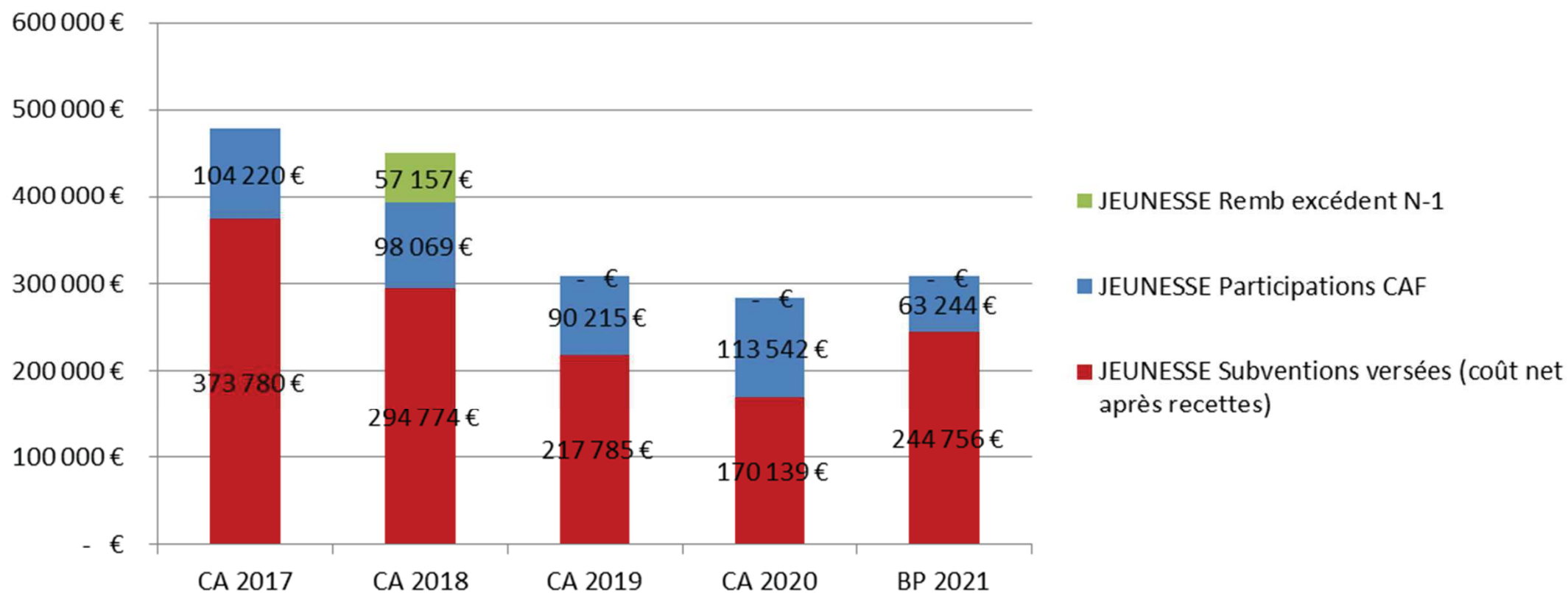


Montant des participations versées :

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
419 000 €	429 000 €	419 000 €	400 000 €	400 000 €	286 667 €	300 000 €

2) Situation et orientations budgétaires

d) Evolution des Délégations de Service Publics (DSP) - JEUNESSE



Montant des participations versées :

CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
478 000 €	450 000 €	308 000 €	283 681 €	308 000 €

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

2) Situation et orientations budgétaires

e) Section d'INVESTISSEMENT – Equilibre général

	Prévu 2020	Réalisé 2020	REPORTS 2020	BP 2021	REPORTS + BP 2021
Dépenses réelles investissement	4 435 395 €	3 439 940 €	537 380 €	3 202 431 €	3 739 812 €
<i>versement avance Budget annexe</i>	564 874 €			260 000 €	260 000 €
<i>dépenses imprévues</i>				0 €	0 €
Remboursement capital dette	1 221 656 €	1 208 031 €		1 251 000 €	1 251 000 €
<i>Opérations d'ordre</i>	257 674 €	157 673 €		320 100 €	320 100 €
<i>résultat cumulé</i>	894 039 €	894 039 €		1 688 556 €	1 688 556 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 373 638 €	5 699 683 €	537 380 €	6 722 088 €	7 259 468 €
Recettes réelles d'investissement	1 299 133 €	874 533 €	211 844 €	1 053 410 €	1 265 254 €
<i>remboursement avance Budget annexe</i>	148 421 €			148 422 €	148 422 €
<i>Opérations d'ordre</i>	2 030 133 €	1 936 594 €		2 657 277 €	2 657 277 €
<i>Virement de la section d'investissement</i>	2 278 497 €			1 879 474 €	1 879 474 €
<i>Cessions</i>	1 000 €			10 350 €	10 350 €
Emprunt réel	1 200 000 €	1 200 000 €		901 620 €	901 620 €
Prêt relais	0 €	0 €		0 €	0 €
Emprunt d'équilibre (pour budgets annexes)	416 453 €	0 €		397 070 €	397 070 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 373 638 €	4 011 127 €	211 844 €	7 047 623 €	7 259 468 €

2) Situation et orientations budgétaires e) Structure de la dette 2021

Le Capital Restant Dû au 1er janvier 2021 est de **18,7 M €** (18,7 M € en 2020)

soit 632 € /habitant (646 € en 2020)

L'annuité 2021 (emprunts contractés) est de **1 673 227 €** :

soit 422 646 € (Intérêts) + 1 250 581 € (capital)

Suite aux arbitrages réalisés ci-dessus,

le besoin de financement 2021 s'élève à : **900 K€**

2) Situation et orientations budgétaires

e) capacité de désendettement

Capacité de désendettement :

Règles prudentielles préconisées par l'article 24 PLPFP 2018-2022 : entre 11 et 13 ans

	2020	2021	2022
--	------	------	------

Sans nouveaux emprunts			
Nouvelle dette	1 200 000	0	0
Dette au 31/12	18 774 408	17 510 202	16 197 927

Capacité de désendettement	8,6	9,6	8,9
----------------------------	-----	-----	-----

	2020	2021	2022
--	------	------	------

Avec nouveaux emprunts			
Nouvelle dette	1 200 000	900 000	700 000
Dette au 31/12	18 774 408	18 410 202	17 797 927

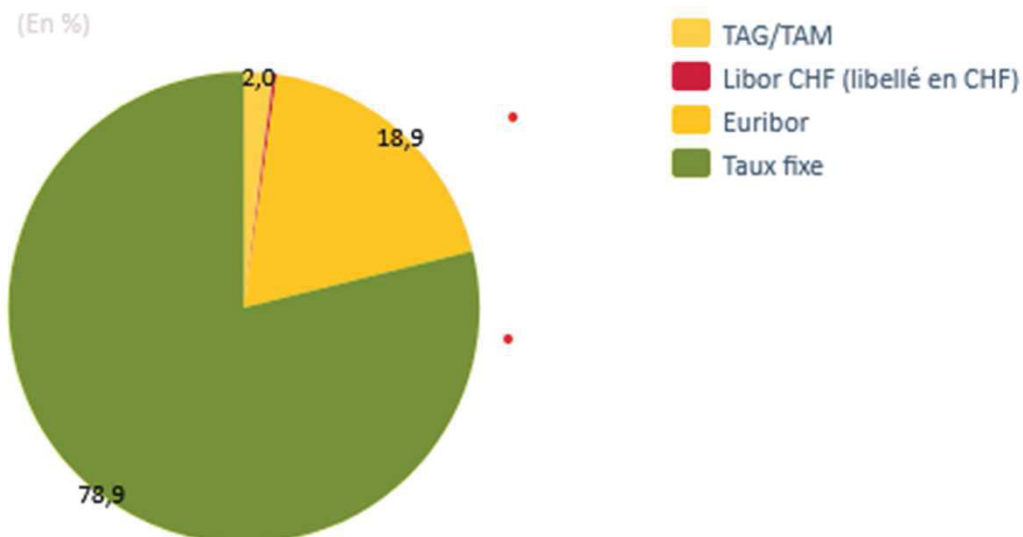
Capacité de désendettement	8,6	10,1	9,8
----------------------------	-----	------	-----

2) Situation et orientations budgétaires e) structure de la dette

La structure de l'encours de la dette est à 79 % de taux fixe (taux de 0,59% à 4,95%)

et les taux variables s'échelonnent entre 0% et 1,09%.

Le taux moyen pondéré de la dette est de **2,22%** au 1^{er} janvier 2021 (2,32% en 2020)

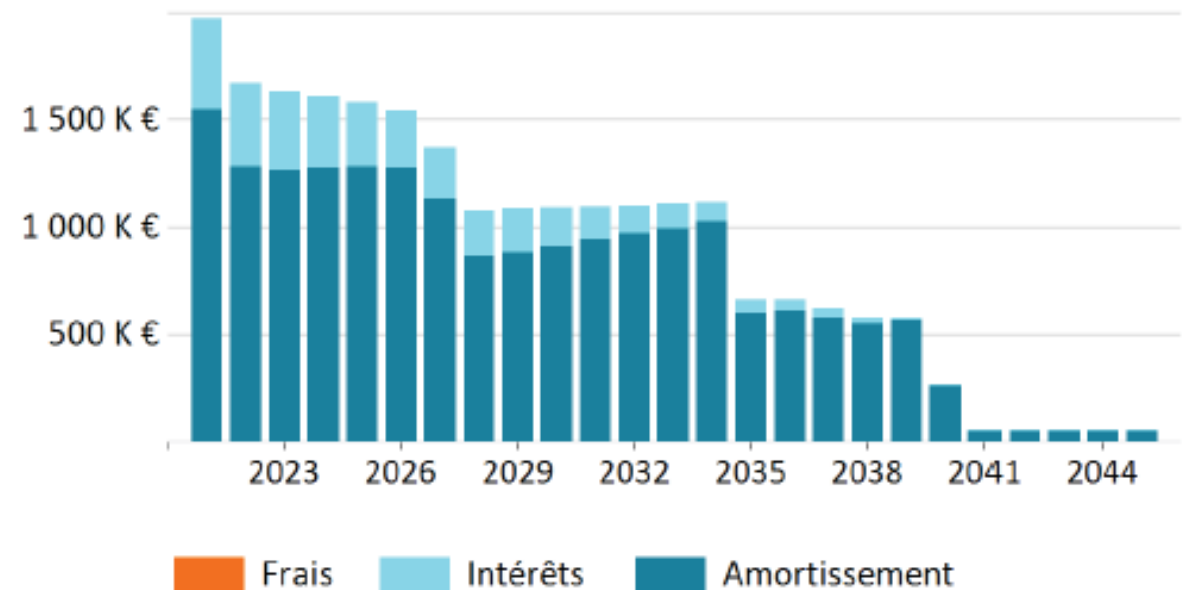


2) Situation et orientations budgétaires e) extinction de la dette

La dette est longue (durée résiduelle de 15 ans et 4 mois) qui s'explique :

- Par la jeunesse de l'encours, 75% ayant été mobilisé au cours des 8 dernières années,
- La durée des emprunts, en général 20 ou 25 ans, choix cohérent au regard des investissements financés.

Tableau d'extinction (annuités)



COMMUNAUTÉ de COMMUNES

2) Situation et orientations budgétaires

e) Investissements 2020-2021

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS - coûts TTC	Réalisé 2020	RAR 2020 D	RAR 2020 R	2021	2021 R	coût net 2021
Dépenses équipements hors Opération	21 981 €	37 761 €	- €	46 850 €	20 350 €	26 500 €
Administration	106 819 €	936 €	- €	34 000 €	- €	34 000 €
Centre aquatique	39 601 €	936 €	- €	90 900 €	- €	90 900 €
Culturel	60 739 €	12 036 €	- €	203 940 €	100 000 €	103 940 €
Développement économique	1 983 158 €	12 999 €	- €	882 069 €	68 424 €	813 645 €
Environnement Agriculture Développement Durable Déplacement	8 372 €	131 700 €	- €	401 230 €	43 765 €	357 465 €
Habitat	124 115 €	138 268 €	- €	142 400 €	- €	142 400 €
Manif Communication	- €	- €	- €	30 000 €	- €	30 000 €
Petite enfance jeunesse	- €	16 008 €	- €	13 000 €	9 006 €	3 994 €
SI - SIG	33 062 €	- €	- €	28 650 €	- €	28 650 €
Social	1 790 €	- €	- €	7 600 €	900 €	6 700 €
Tourisme	2 461 €	97 539 €	71 985 €	12 000 €	- €	12 000 €
Voirie	1 057 842 €	89 196 €	15 500 €	1 309 792 €	333 300 €	976 492 €
Dépenses d'équipements par opération	3 417 959 €	499 619 €	87 485 €	3 155 581 €	555 395 €	2 600 186 €
Total Dépenses d'équipements	3 439 940 €	537 380,18 €	87 485 €	3 202 431 €	575 745 €	2 626 686 €

2) Situation et orientations budgétaires

e) Programmation des investissements à partir de 2021

Cf. document joint

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS - coûts TTC	Réalisé 2020	RAR 2020 D	RAR 2020 R	2021	2021 R	coût net 2021	2022	2022 R	coût net 2022	2023	2023 R	coût net 2023	2024	2024 R	coût net 2024
Dépenses équipements hors Opération	21 981 €	37 761 €	- €	46 850 €	20 350 €	26 500 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €
Immobilisation incorporelles 20						- €			- €			- €			- €
Subventions d'équipement versées 204						- €			- €			- €			- €
Immobilisations corporelles 21 :						- €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €
matériel ST	7 672 €	6 403 €		8 000 €		8 000 €						- €			- €
Mobilier	2 186 €			3 500 €		3 500 €						- €			- €
Véhicules	12 123 €	31 359 €		35 350 €	20 350 €	15 000 €						- €			- €
Immobilisations en cours 23						- €			- €			- €			- €

OPERATION PAR ACTIVITES

Administration	106 819 €	936 €	- €	34 000 €	- €	34 000 €	103 000 €	- €	103 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	50 000 €	- €	50 000 €
=> climatisation étage Espace Copamo	81 062 €					- €			- €			- €			- €
=> Système audio salle du Conseil				28 000 €		28 000 €			- €			- €			- €
borne EMOGIE		936 €													
travaux gendarmerie	25 757 €			6 000 €		6 000 €			- €			- €			- €
Gros travaux bâtiments communautaires (provision)						- €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €
=> ravalement façade bâtiment des Annexes						- €	45 000 €		45 000 €			- €			- €
=> remplacement menuiseries façade nord Trésor Public						- €	8 000 €								
Centre aquatique	39 601 €	936 €	- €	90 900 €	- €	90 900 €	135 500 €	- €	135 500 €	50 000 €	- €	50 000 €	50 000 €	- €	50 000 €
Destructeur chloramine (économies sur la consommation eau)				24 000 €		24 000 €	24 000 €		24 000 €			- €			- €
renouvellement matériel										50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €
traitement sonore centre aquatique	- €			35 000 €		35 000 €			- €			- €			- €
Ombrières centre aquatique	20 206 €					- €			- €			- €			- €
tables pique nique	2 820 €					- €			- €			- €			- €
mobilier + traitement anti dérapant	15 348 €											- €			- €
2 aquabike				1 700 €		1 700 €	1 700 €		1 700 €			- €			- €
1 tapis aqua jogg				1 400 €		1 400 €	1 400 €		1 400 €			- €			- €
plante artificielle bien être et hall entrée				2 500 €		2 500 €			- €			- €			- €
borne EMOGIE		936 €										- €			- €
2 TV grand écran hall accueil				1 300 €		1 300 €			- €			- €			- €
1 nettoyeur de sol haute pression	618 €					- €			- €			- €			- €
lot poubelles bien être	609 €											- €			- €
Sono bassin							1 400 €		1 400 €			- €			- €
Plaine humide (jeux extérieurs)						- €	70 000 €		70 000 €			- €			- €
Mobiliers extérieurs et humidificateurs						- €	37 000 €		37 000 €			- €			- €
parcours gonflable				12 000 €		12 000 €			- €			- €			- €
Travaux menuiserie sécurisation SPA, rivière				6 000 €		6 000 €			- €			- €			- €
climatisation bureau chef de bassin				3 500 €		3 500 €			- €			- €			- €
Pompes à chaleur réversible salle réunion				3 500 €		3 500 €			- €			- €			- €
Culturel	60 739 €	12 036 €	- €	203 940 €	100 000 €	103 940 €	178 600 €	- €	178 600 €	999 800 €	- €	999 800 €	1 361 600 €	- €	1 361 600 €
2e salle culturelle	2 800 €	2 100 €		20 300 €		20 300 €	120 600 €		120 600 €	964 800 €		964 800 €	1 326 600 €		1 326 600 €
Plan numérisé centre culturel	12 420 €														
régie son : console Son M32	4 688 €					- €			- €			- €			- €
Vidéo projecteur avec 2 optiques	5 214 €					- €			- €			- €			- €
table bistro	165 €														
borne emogie		936 €													
Caisse transport réseau biblio - Priorité 1	2 246 €					- €			- €			- €			- €
Console Lumière Magic Q - Priorité 1				10 000 €		10 000 €			- €			- €			- €
Serveur projection numérique Dorémi (cas de panne) priorité 1				13 000 €		13 000 €			- €			- €			- €
(2e chaudière)/réfection hydraulique système chauffage	33 206 €	9 000 €				- €			- €			- €			- €
renouvellement matériel							20 000 €		20 000 €	20 000 €		20 000 €	20 000 €		20 000 €
Projet wifi centre culturel				10 640 €		10 640 €			- €			- €			- €
Divers travaux - (peinture plateau...)							15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €	15 000 €		15 000 €
Patience							13 000 €		13 000 €			- €			- €
Tx suivant préconisation diagnostic thermique				150 000 €	100 000 €	50 000 €			- €			- €			- €
Développement économique	1 983 158 €	12 999 €	- €	882 069 €	68 424 €	813 645 €	615 000 €	- €	615 000 €	2 040 000 €	- €	2 040 000 €	40 000 €	- €	40 000 €
AP/CP : Bassin rétention ZAE LES PLATIERES (2020) + doublement collecteur eaux pluviales (2021)	1 673 771 €			607 069 €	68 424 €	538 645 €	500 000 €		500 000 €			- €			- €
gestion des déchets non inertes du bassin rétention Platières						- €			- €	2 000 000 €		2 000 000 €			- €
Remb trop perçu subvention invt FISAC		7 999 €				- €			- €			- €			- €
Aide directe aux entreprises TPE PME / via Région	3 379 €	5 000 €		40 000 €		40 000 €	40 000 €		40 000 €	40 000 €		40 000 €	40 000 €		40 000 €
Aides économiques aux entreprises / COVID19	306 008 €			100 000 €		100 000 €									
Vidéo protection Platières				75 000 €		75 000 €	75 000 €		75 000 €			- €			- €

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS - coûts TTC	Réalisé 2020	RAR 2020 D	RAR 2020 R	2021	2021 R	coût net 2021	2022	2022 R	coût net 2022	2023	2023 R	coût net 2023	2024	2024 R	coût net 2024
Prise participation au sein d'une SCIC				10 000 €		10 000 €									
Compensation collective agricole Platières				50 000 €		50 000 €									
Environnement Agriculture Développement Durable	8 372 €	131 700 €	- €	401 230 €	43 765 €	357 465 €	1 590 000 €	440 000 €	1 150 000 €	430 000 €	15 000 €	415 000 €	430 000 €	15 000 €	415 000 €
Déplacement															
Préemption agricole et environnementale	- €	- €		2 230,00 €	765,00 €	1 465 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000 €
Réalisation panneaux haies et vergers				4 000,00 €		4 000 €			- €			- €			- €
Aide à l'investissement des agriculteurs pour adaptation chgt climatique							10 000,00 €		10 000 €			- €			- €
Participation financière extension/renouvellement réseau irrigation						- €	50 000,00 €		50 000 €			- €			- €
Fonds de concours : isolation système chauffage	6 500 €	6 700 €							- €			- €			- €
Acquisition étang Neuf (frais inclus)	1 872 €					- €			- €			- €			- €
Plan vélo	- €			100 000,00 €	33 000,00 €	67 000 €	100 000,00 €	25 000,00 €	75 000 €	100 000,00 €		100 000 €	100 000,00 €		100 000 €
Pistes cyclables route RD83 St laurent d'Agn/ Platières	- €			20 000,00 €		20 000 €	900 000,00 €	400 000,00 €	500 000 €			- €			- €
Participation aménagement des 7 Chemins	- €	125 000 €		- €		- €	200 000,00 €		200 000 €			- €			- €
Remboursement avance CVPM (2016)					10 000,00 €	- 10 000 €			- €			- €			- €
Actions dans le cadre du Fonds commun transition énergétique (45 000 € en fonctionnement)				275 000,00 €		275 000 €	300 000,00 €		300 000 €	300 000,00 €		300 000 €	300 000,00 €		300 000 €
Habitat	124 115 €	138 268 €	- €	142 400 €	- €	142 400 €	140 000 €	- €	140 000 €	140 000 €	- €	140 000 €	140 000 €	- €	140 000 €
1501 Actions PLH 21015	4 400 €	- €				- €			- €			- €			- €
1601 Actions PLH 21016	43 050 €	2 000 €				- €			- €			- €			- €
1701 Actions PLH 2017	1 400 €	20 300 €				- €			- €			- €			- €
1801 Actions PLH 2018	10 550 €	62 300 €				- €			- €			- €			- €
1802 Actions OPAH 2018	2 800 €	- €				- €			- €			- €			- €
1901 Actions PLH 2019	42 784 €	8 500 €				- €			- €			- €			- €
2001 Actions PLH OPAH CREP 2020	19 131 €	45 168 €				- €			- €			- €			- €
2101 Actions PLH OPAH 2021				142 400,00 €		142 400 €			- €			- €			- €
PLH - OPAH - PIG							140 000,00 €		140 000 €	140 000,00 €		- €	140 000,00 €		- €
Manif Communication	- €	- €	- €	30 000 €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
extranet /intranet				30 000,00 €		30 000 €			- €			- €			- €
Petite enfance jeunesse	- €	16 008 €	- €	13 000 €	9 006 €	3 994 €	13 000 €	- €	13 000 €	8 000 €	- €	8 000 €	8 000 €	- €	8 000 €
Travaux crèches	- €	13 508 €		8 000,00 €	9 006,00 €	1 006 €	8 000,00 €		8 000 €	8 000,00 €		8 000 €	8 000,00 €		8 000 €
Jeux extérieurs crèches	- €			5 000,00 €		5 000 €	5 000,00 €		5 000 €			- €			- €
Frais notaires régulier notariales ext crèche Soucieu		2 500 €				- €			- €			- €			- €
SI - SIG	33 062 €	- €	- €	28 650 €	- €	28 650 €	35 000 €	- €	35 000 €	30 000 €	- €	30 000 €	30 000 €	- €	30 000 €
matériel informatique	26 472 €			12 250 €		12 250 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €		30 000 €
Licences informatiques	6 590 €			16 400 €		16 400 €	5 000 €		5 000 €						
Social	1 790 €	- €	- €	7 600 €	900 €	6 700 €	2 000 €	- €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tests psycho RASED	1 790 €					- €	2 000 €		2 000 €			- €			- €
Scooters électriques ou autre véhicule mobilité	- €			7 600 €	900 €	6 700 €			- €			- €			- €
Tourisme	2 461 €	97 539 €	71 985 €	12 000 €	- €	12 000 €	2 000 €	- €	2 000 €	2 000 €	- €	2 000 €	2 000 €	- €	2 000 €
Equipement sites touristiques	- €			2 000 €		2 000 €	2 000 €		2 000 €	2 000 €		2 000 €	2 000 €		2 000 €
Barrière combe Gibert	- €					- €			- €			- €			- €
Travaux sécurisation site escalade Riverie	2 461 €	97 539 €	71 985 €	10 000 €		10 000 €			- €			- €			- €
Voirie	1 057 842 €	89 196 €	15 500 €	1 309 792 €	333 300 €	976 492 €	8 183 000 €	1 639 338 €	6 543 662 €	1 535 000 €	400 000 €	1 135 000 €	1 535 000 €	400 000 €	1 135 000 €
Abords équipements communautaires				10 000 €		10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €		10 000 €
Voirie/Modes doux		33 782 €		50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €		50 000 €
Remboursement trop perçu subv voirie département	- €	11 000 €		- €		- €			- €			- €			- €
Schéma Directeur de la Voirie	549 660 €	26 104 €	15 500 €	775 000 €	243 500 €	531 500 €	1 400 000 €	400 000 €	1 000 000 €	1 400 000 €	400 000 €	1 000 000 €	1 400 000 €	400 000 €	1 000 000 €
Parcs d'activités	173 526 €			75 000 €		75 000 €	75 000 €		75 000 €	75 000 €		75 000 €	75 000 €		75 000 €
Schéma Directeur de la Voirie "reports 2019"	329 449 €	18 310 €		230 000 €	89 800 €	140 200 €	442 000 €	138 329 €	303 671 €			- €			- €
Avenue de Verdun Mornant (AP/CP)	5 208 €			124 792 €		124 792 €	1 970 000 €	501 009 €	1 468 991 €			- €			- €
Requalification Route de Ravel				45 000 €		45 000 €	4 236 000 €	600 000 €	3 636 000 €			- €			- €
TOTAL PROJETS	3 417 959 €	499 619 €	87 485 €	3 155 581 €	555 395 €	2 600 186 €	10 997 100 €	2 079 338 €	8 917 762 €	5 284 800 €	415 000 €	4 869 800 €	3 646 600 €	415 000 €	3 231 600 €
Total Dépenses d'équipements	3 439 940 €	537 380,18 €	87 485 €	3 202 431 €	575 745 €	2 626 686 €	11 047 100 €	2 079 338 €	8 967 762 €	5 334 800 €	415 000 €	4 919 800 €	3 696 600 €	415 000 €	3 281 600 €